



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Lors du passage de la LPR au Sénat, un amendement de la Sénatrice Laure Darcos soumet l'exercice des libertés académiques au "respect des valeurs de la République". Cette notion n'a pas de sens précis d'un point de vue juridique, ce qui rend l'amendement d'autant plus dangereux. Pour comparaison, le statut des enseignants chercheurs leur assure une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression sous les réserves des principes de tolérance et d'objectivité\*.

Ces propos sont d'autant plus graves à l'heure où Jean-Michel Blanquer stigmatise l'université en parlant de "complicité intellectuelle du terrorisme" en accusant notre société [d'avoir] été trop perméable (...) à l'islamo-gauchisme (...) qui fait des ravages à l'université(...) (propos tenus le 22 octobre sur Europe 1).

**Demain, quelles seront les études que les chercheurs et chercheuses n'auront pas le droit de mener parce que les résultats obtenus ou les thématiques abordées ne respectent pas ces fameuses "valeurs" ? Qui en décidera ?**

*\* Extrait du statut des EC : Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article [L. 952-2](#) du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité*

Pour mettre (enfin) un coup d'arrêt aux reculs successifs :

[http://roqueesr.fr/une\\_autre\\_lpr/](http://roqueesr.fr/une_autre_lpr/)